sous-marins. Cette Compagnie se charge de la pose, de l'entretien et de l'exploitation de nouvelles lignes sont la longueur dépasse [illegible] kilomètres.

Le ministre ajoute qu'il a négocié, par l'intermédiaire de M. Delcassé, avec l'Angleterre pour relier Madagascar et la Réunion au câble de l'île Maurice.

Enfin il est prêt à négocier l'établissement du câble Brest-Cap-Cod. Les dépenses supplémentaires de ces deux câbles seraient de 27 millions, nécessitant une annuité de 1.250.000 à 1.300.000 fr.

Très désireux de sortir, le ministre attend avec impatience l'inscription au budget d'un crédit qui répondrait à un besoin national de premier ordre.

M. LAFFAYE DE VILLIERS demande qu'on établisse diverses lignes en Indo-Chine.

M. LEGRAND dit que ces lignes ne peuvent être construites qu'à leur rang et suivant le plan que le gouvernement s'est tracé.

VOTE DE CONFIANCE

M. MEYER dépose un ordre du jour exprimant sa confiance dans les mesures déjà étudiées par le gouvernement et l'invitant à déposer un projet tendant à assurer l'exécution de son programme.

Cet ordre du jour, signé par Millerand, est adopté dans son ensemble.

Vers la fin de ce débat, M. Waldeck-Rousseau fait son entrée en séance et va prendre place à son banc au milieu des applaudissements de la gauche.

Un grand nombre de députés vont le féliciter de son rétablissement et lui serrer la main.

LA CORRUPTION ELECTORALE

On reprend la discussion des réformes électorales.

L'ordre du jour appelle la discussion des propositions de MM. OBLON-BARROT et VIVIANI ayant pour objet de réprimer les actes de corruption électorale.

M. CHICHE dit que ce sont surtout les ministres qui devraient s'abstenir de faire de la corruption électorale, et il attaque vivement à ce sujet, les ministres de la justice et de l'instruction publique.

L'article 1er porte que quiconque, par des dons, promesses, libéralités en argent ou en nature, en vue d'influencer le vote d'un ou plusieurs électeurs, aura obtenu ou tenté d'obtenir leur suffrage, sera puni de trois mois à deux ans de prison et d'une amende de 200 à mille francs.

M. GAUTHIER (de Clagny) dit qu'on pourrait opposer cet article à tous les députés, car il n'en est pas un qui n'ait fait des dons à des sociétés locales et qui ne puisse, en conséquence, être accusé de corruption.

Il propose donc d'ajouter après le mot « aura » les mots « pendant une période électorale. »

M. BIENVENU-MARTIN, rapporteur, dit que les faits du genre de celui cité par M. Gauthier (de Clagny) ne lui paraissent pas constituer des actes de corruption. Dans les cas de ce genre, il est évident que les libéralités ne sont pas faites en vue d'influencer le vote des électeurs.

Quant aux véritables actes de corruption, il est inadmissible de dire qu'ils seront punis seulement pendant la période électorale.

M. COLLE. — Est-il permis de faire publier par les journaux que tel ou tel ministre, sur la recommandation de tel député, a accordé une faveur à un particulier ou à une commune et de publier les lettres adressées à ce sujet par le ministre ou le député ? Cela n'est-il pas un acte de corruption électorale ?

M. BIENVENU-MARTIN dit que les faits signalés par M. Colle lui paraissent parfaitement licites; c'est un usage qui ne date pas d'aujourd'hui. Les députés ont le droit et le devoir de s'occuper des individualités comme des collectivités.

M. COLLE. — Nous sommes d'accord sur ce point; mais il faut dire si de pareils actes sont légitimes pendant la période électorale.

POULAIN. — Avec votre théorie, il y a plus de cent de vos amis qui ne seraient pas ici.

M. MILLEVOYE dit que si la loi est votée, ce sera la confusion des pouvoirs, car on va rendre la magistrature juge de l'honneur politique des députés.

DÉCLARATIONS DE M. WALDECK-ROUSSEAU

M. WALDECK-ROUSSEAU dit qu'il n'y a pas lieu de modifier le texte de la commission.

L'article 1er n'est que le résultat d'une compilation des différents articles des différentes lois qui punissent les délits de corruption électorale.

C'est d'abord le décret de 1852 ; mais ce décret renfermait des mots qui le rendaient inapplicable. Il disait : *sous condition d'obtenir le suffrage.*

Il est certain que ces actes ne passent pas devant notaire. C'est pourquoi la commission a supprimé ces mots.

Le président du conseil ajoute qu'on ne peut pas dire non plus que les actes de corruption seront punis seulement pendant la période électorale.

Il passe en revue les autres lois s'occupant de la corruption électorale et constate que le gouvernement et la commission considèrent que les délits de corruption sont les mêmes dans toutes les élections, municipales, sénatoriales ou législatives, et doivent être réprimés de même.

Il termine en mettant la Chambre en garde contre de prétendues améliorations qui n'aboutiraient qu'à faire échouer la loi.

M. COLLE insiste pour savoir s'il est permis de publier la lettre de ministres à des députés pendant la période électorale.

Et comme M. WALDECK-ROUSSEAU hoche la tête, l'orateur déclare qu'il est heureux de constater que le président du conseil est de son avis. (Rires et exclamations).

M. DE L'ESTOURBEILLON combat le projet au nom de la minorité de la commission.

L'amendement GAUTHIER DE CLAGNY *est repoussé par 327 voix contre 155.*

L'article 1er, punissant de trois mois à deux ans de prison et d'une amende de 200 à 1.000 francs ceux qui, par des dons, promesses ou libéralités en argent auront influencé le vote des électeurs, est adopté par 347 voix contre 115.

On repousse un amendement de M. DE L'ESTOURBEILLON tendant à faire entrer dans cette catégorie, les faveurs ou subsides accordés par le Ministre pendant la période qui précède la période électorale.

M. CHICHE vient défendre un amendement élevant la peine au double quand le délit aura été commis par un ministre.

LE RAPPORTEUR. — L'article 4 prévoit cette pénalité double pour les fonctionnaires.

L'AMENDEMENT CHICHE EST REPOUSSÉ.

Les articles 2 et 3 sont adoptés.

M. BERTRAND demande le renvoi à la commission de l'article 4.

LE PRÉSIDENT dit qu'on ne peut laisser les fonctionnaires à la disposition des plaideurs.

M. BERTRAND. — Un fonctionnaire est toujours enclin à faire de la pression. Avec ce qu'on propose, les candidats seront désarmés et ne pourront presque jamais les poursuivre.

LE RAPPORTEUR combat le renvoi.

La demande de renvoi donne lieu à pointage.

Le renvoi à la commission de l'article 4 est prononcé PAR 250 VOIX CONTRE 234.

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

La prochaine séance

M. GEORGES BERRY demande que la question du gaz de Paris soit discutée demain.

M. MILLEVOYE insiste dans le même sens.

LE PRÉSIDENT. — Le rapport n'est pas déposé.

ZEVAES demande qu'on discute demain le projet sur le repos hebdomadaire. Il en est ainsi décidé. On discutera ensuite le projet sur la corruption électorale.

La séance, levée à 6 heures 55, est renvoyée à demain à 2 heures.

SÉNAT

SÉANCE DU MATIN

Paris, 26 mars. — La séance s'ouvre à neuf heures, sous la présidence de M. FALLIÈRES.

BUDGET DE L'AGRICULTURE

Les derniers chapitres du budget de l'agriculture, dont l'examen avait commencé hier, sont adoptés.

LA LOI DE FINANCES

On aborde la loi de finances.

L'article 1er, attribuant des crédits à ouvrir aux divers services, est réservé.

Sur l'article 2 (le dégrèvement des contribuables surtaxés par la loi Lemarignel, la commission propose le texte disant que tout contribuable qui, par suite de l'augmentation ainsi apportée au contingent communal, aura à supporter une augmentation du taux de sa cote mobilière, en principal et centimes généraux, de plus de 5 %, obtiendra d'office la remise du montant de ces augmentations.

Toutefois, seront exceptés des dégrèvements d'office les contribuables dont la contribution personnelle mobilière pour 1902 est supérieure à 75 francs.

M. STRAUSS propose le dégrèvement pour tous les contribuables surtaxés, sauf ceux qui, avant la promulgation de la loi Lemarignel, payaient une cote mobilière supérieure, quant à la part de l'État, à 200 ou 250 francs, suivant l'importance des villes.

M. LEGRAND veut que les départements aux taxes bénéficient seuls des dégrèvements.

M. CAILLAUX soutient le texte de la commission.

Finalement, les amendements Strauss et Legrand sont repoussés.

M. THÉRY se plaint que les Conseils généraux et les Conseils d'arrondissement ne répartissent pas équitablement les charges entre les communes.

M. CAILLAUX répond que le ministère des finances veillera à la juste répartition des charges.

La séance est levée à midi et renvoyée à deux heures et demie.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

La séance est reprise à deux heures et demie, sous la présidence de M. DESMONS.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la loi de finances.

M. DESTIEUX-JUNCA s'attache à établir qu'à la suite du vote de la loi de 1901 le préfet du Gers, l'archevêque, le directeur des contributions directes, le contrôleur du même département et de nombreux prêtres ont été détaxés, tandis que de petites cotes étaient surélevées dans des proportions considérables.

M. CAILLAUX répond que la dernière répartition n'a fait que rectifier les anciennes évaluations qui étaient très erronées.

Les articles 1 à 9 de la loi de finances sont adoptés.

Les droits de succession

M. PAULIAT propose un article 9 *bis* additionnel tendant à modifier les droits de mutation par décès lorsque la part nette recueillie par chaque ayant-droit est supérieure à un million.

L'orateur proteste contre la disjonction de l'article 10 du projet voté par la Chambre à la taxation des successions de plus de un million.

Il trouve excessifs les chiffres adoptés par la Chambre et propose qu'en aucun cas la taxation ne dépasse 20.50 %.

M. ANTONIN DUBOST dit que la disjonction a été proposée par la commission parce que une commission spéciale ayant été saisie de la proposition votée par la Chambre, la commission des finances ne pouvait statuer ; mais le Sénat peut le faire.

M. CAILLAUX appuie la demande de retrait de la disjonction.

La disjonction n'est pas prononcée.

M. SAVARY dit que le Sénat a rejeté l'an dernier la progression excessive des droits sur les parts successorales proposée par M. Anthime Ménard et adoptée par la Chambre.

Il repousse également un amendement plus modéré déposé par l'orateur.

Une proposition de M. Klotz sur le même objet a été adoptée par la Chambre et renvoyée au Sénat par une commission spéciale. La Chambre vient d'incorporer cette proposition dans la loi de finances. L'orateur a cru devoir reprendre son amendement.

Cet amendement tend à établir un droit progressif de 1 à 100 millions pour aboutir à un maximum de 21.50 %.

L'amendement de M. Pauliat arrête la progressivité à 50 millions.

M. CAILLAUX combat l'amendement de M. Savary et prie le Sénat d'adopter celui de M. Pauliat.

M. ANTONIN DUBOST dit que la commission accepte l'amendement de M. Pauliat.

M. SAVARY retire son amendement.

M. MARTIN le reprend.

M. ANTONIN DUBOST dit que la commission maintient le rejet de cet amendement.

M. DE PONTBRIAND. — Qu'on mette aux voix l'amendement, parce qu'il frappe les fortunes juives.

M. STRAUSS. — Il n'y a pas de fortunes juives ni catholiques. Tous les citoyens sont égaux devant la loi et devant l'impôt.

Je suis bien certain que le Sénat répudiera des paroles d'intolérance et de haine religieuse.

L'amendement de M. SAVARY, repris par M. F. Martin, est repoussé.

L'amendement de M. Pauliat modifié est ADOPTÉ PAR 252 VOIX CONTRE 7.

La Taxe sur les Pétroles

M. GAUTHIER (Aude) demande le rétablissement de la taxe sur les pétroles, disjointe par la commission.

L'orateur s'attache à réfuter les arguments exposés en faveur de la disjonction. Il entre dans de longues explications sur l'industrie de la raffinerie des huiles minérales.

M. BERENGER. — La longueur de vos observations prouve la nécessité de la disjonction.

MM. EXPERT-BESANÇON et PREVET demandent la disjonction. *Elle est prononcée par 227 voix contre 69.*

Les articles 10 à 13 *sont adoptés.*

L'Alcool dénaturé

L'article 14 est adopté avec une adjonction de M. GAUTHIER autorisant la circulation des vins, cidres, poirés, destinés aux débitants dans les localités inférieures à 4.000 habitants, en vertu de congés constituant un paiement de droits.

La suite de l'article exemptant de la taxe de 0 fr. 80 par hectolitre d'alcool pur, les rhums, tafias naturels, genièvre, est adopté après rejet d'une demande de disjonction proposée par M. Calvet.

M. EXPERT-BESANÇON propose l'addition suivante :

A partir de la promulgation de la présente loi, et pour tenir compte de la dénaturation, il sera alloué aux préparateurs d'alcool dénaturé, selon la formule générale, une somme de 9 francs par hectolitre d'alcool pur soumis à la dénaturation. Le taux de cette modification ne sera modifié que par la loi. »

M. CAILLAUX appuie l'amendement qui *est adopté.*

LES LICENCES

Le Sénat vote, après des explications de M. BOUDENOOT, les propositions relatives aux licences des débitants de boissons et brasseurs ainsi que celles qui concernent les fondeurs d'or et le travail des condamnés dans les maisons centrales.

LA TAXE DES JOURNAUX

On arrive ensuite aux articles concernant la diminution de la taxe d'expédition de journaux et imprimés. Ces articles ont été disjoints par la commission comme trop onéreux pour l'Etat.

M. STRAUSS en demande le rétablissement.

M. ANTONIN DUBOST, rapporteur général, demande le maintien de la disjonction.

M. RATIER développe un amendement analogue à celui de M. Strauss.

M. CAILLAUX appuie la demande de disjonction formulée.

La disjonction, mise aux voix, *est prononcée par 134 voix contre 133.*

La séance, levée à 7 heures 35, est renvoyée à demain matin 9 heures 1/2.

Le Suffrage Universel en Belgique

MANIFESTATION SANGLANTE A GAND

Gand, 26 mars. — Un meeting était organisé par la Ligue pour le S. U. dans la grande salle du *Shating*, hier soir, à 7 heures et demie.

Les deux fanfares socialistes et l'harmonie du Vooruit avaient décidé de faire des tournées dans les principaux quartiers ouvriers des faubourgs. Dès 7 heures, la salle est comble. Le compagnon Berraagan préside, assisté de Ch. Bruggeman et Daems et des compagnons Beerblock et Anseele, ainsi que d'un délégué de la Ligue des cabarets.

L'harmonie du Vooruit avait attendu la sortie de la *Wiskaus*, et un cortège de plus de 5.000 ouvriers et ouvrières chantant et manifestant paisiblement traversa la ville se rendant au Shating. Au Vieux-Bourg, le local des antisocialistes, des plates figures, domestiques de Verhaegen, était gardé par une brigade d'agents de police. Un manifestant marchant sur le trottoir cria : « Vive le S. U. ! » Aussitôt, il est appréhendé par la police, bousculé, arrêté. Les hommes du cortège venaient de passer et les femmes défilaient en ce moment. Une immense clameur s'éleva : « On arrête les femmes. »

Des compagnons retournent et la police dégainant se met, on ne sait pourquoi, à taper dans le tas. Un coup de revolver est tiré. Un homme est blessé. Samyn reçoit un coup de sabre sur la tête. Une bagarre s'en suit. Des arrestations sont opérées, mais les arrêtés sont délivrés par la foule. Grâce à l'intervention des chefs, on parvient à faire avancer le cortège, qui arrive au Shating.

On ne comprend pas en ville ces excès de zèle des policiers. Déjà samedi soir, à la rentrée en ville des députés catholiques venant de Bruxelles, la police avait barré les rues venant aux maisons des députés. Des manifestations avaient lieu chaque fois qu'on reconnaissait un député catholique au Petit Marché au Beurre, en dehors des limites policières. Samedi la rue de la Station libérale et Paragan, malgré leur caractère de presse, ont été brutalement [illegible]. Ils protestèrent et c'est grâce à l'intelligente intervention du bourgmestre en chef qu'on put éviter des [illegible].

Il a été dit qu'au meeting du *Shating*, où la nouvelle de la brutale intervention de la police était répandue comme une traînée de poudre, les militants usent de toute leur influence pour empêcher des représailles.

Imposante manifestation à Louvain

Louvain, 26 mars. — Une manifestation monstre organisée par les socialistes, les libéraux et les démocrates-chrétiens a eu lieu hier soir, à Louvain.

Un immense cortège a parcouru les rues de la ville. Une foule énorme et sympathique l'a suivi au défilé, qui a duré quinze minutes.

Le cortège était précédé d'une immense banderole où l'on pouvait lire en allemand : *Nous soutenons le S. U. et la R. P.* Quatre drapeaux, national, [illegible] et [illegible] suivaient.

En tête des manifestants marchaient M. Vandekelen, sénateur libéral, le citoyen Van Langendonck, député, Léonce Ducatillon, les présidents des différents cercles libéraux modérés ou progressistes suivis de leurs membres la fanfare de Kessel-Loo, les démocrates-chrétiens auxquels s'était jointe une délégation de Bruxelles, et enfin un groupe compact de socialistes avec plusieurs corps de musique.

Le contingent socialiste forme les deux tiers du cortège.

On remarquait un grand nombre de paysans dans les différents groupes.

Pas d'incidents à noter.

Une délégation de libéraux, de socialistes et de démocrates-chrétiens s'est détachée du cortège, afin de remettre une adresse au bourgmestre. M. le sénateur De Coster, qui a prononcé un speech très goûté.

« Il n'appartient pas au bourgmestre de se prononcer sur la valeur de vos griefs, sur la justesse de vos revendications.

» En vous recevant ici, j'ai voulu honorer l'exercice sacré d'un droit constitutionnel : le droit de pétitionnement.

» Je constate avec bonheur que votre manifestation a été calme, j'espère que dans la suite vous lui conserverez ce caractère pacifique, car le S. U. doit être un instrument de concorde civique. »

Toute la Grand'Place et les rues adjacentes étaient envahies par des milliers de manifestants qui ont acclamé vigoureusement les orateurs Ducatillon, Van Langendonck et Claes, qui ont prononcé de vibrantes harangues.

L'immense place au caractère médiéval, grouillant de monde, ces drapeaux claquant au vent, ces tribuns clamant la parole de délivrance, tout cela semblait ramener notre population frondeuse aux héroïques temps de Pierre Couterel, que Ducatillon avait évoqués.

Bonne et belle soirée pour la ville de De Trooz, qui est prête pour le combat du S. U.

La révolution au Venezuela

LES FORCES DE L'INSURRECTION

New-York, 26 mars. — D'après des nouvelles de Curaçao, la révolution vénézuélienne, après avoir mis de longs mois à s'organiser sur divers points, entre dans sa période décisive et a fait des progrès rapides depuis une semaine. Elle est maîtresse du pays à l'est de Cumana, assiège Barcelona et, dans l'ouest, Carupano est partiellement en son pouvoir.

La canonnière insurgée *Bolivar*, l'ancien *Ban Pigh*, continue à évoluer le long du littoral, maintenant les communications des forces révolutionnaires qui opèrent à l'est et à l'ouest du pays. Elle était signalée en dernier lieu à Carupano, où l'on poursuivait les canonnières du gouvernement *Restaurador* et *Miranda* qui l'ont forcée à gagner Port of Spain, à la Trinité, colonie anglaise située au large des côtes du Venezuela.

COMMISSION DU TRAVAIL

Le repos hebdomadaire

Paris, 26 mars. — La commission du travail a entendu une délégation des patrons étalagistes et marchands de chaussures et a ensuite discuté sur le projet du repos hebdomadaire.

Elle a entendu aussi une délégation de la fédération des ouvriers de l'alimentation qui a insisté pour le vote immédiat du projet et qui demande également l'extension aux ouvriers de l'alimentation de toutes les lois ouvrières.

Cette audition terminée, la commission a maintenu les décisions qu'elle avait prises précédemment sur la proposition du ministre du commerce. Elle a seulement modifié l'article 2 et a décidé que seul le maire pourrait, après audition des chambres syndicales patronales et des syndicats ouvriers, fixer des exceptions.

Un rapport supplémentaire a été déposé qui sera discuté au début de la séance de demain.

Rappelons que l'article premier exige le repos hebdomadaire pour tous les ouvriers et employés des établissements publics et privés.

Faits Divers

HORS RÉGION

Un Curé et sa Maîtresse assassinés

L'INSTRUCTION JUDICIAIRE

Montbrison, 26 mars. — Les ténèbres qui obscurcissaient cette mystérieuse affaire semblent devoir se dissiper peu à peu. Au milieu des contradictions, des hésitations, des incertitudes de l'enquête, un éclair vient de luire.

Voici les faits.

On sait que le 3 mars dernier, le mendiant Chauve, pris soudain d'un grand désir de sincérité, avait déclaré que la nuit du crime, abrité près de la cure, il avait vu de la lumière, entendu du bruit et aperçu un homme et une femme qui sortaient furtivement.

C'est sur cette seule déclaration que furent arrêtés M. et Mme Simatis.

Or, nous avons dit à diverses reprises qu'il convenait de ne pas prendre à la lettre les déclarations du mendiant, car antérieurement il avait tenu un langage tout différent. Voici qui vient corroborer nos dires d'une façon éloquente :

Le juge d'instruction a entendu aujourd'hui le nommé Jean Jeanpierre, 10 ans, domestique chez M. Larue, fermier de M. Arbel, à Châteaugaillard, commune de Moman, arrondissement de Montbrison.

Jeanpierre a raconté les faits suivants : aux environs du 25 janvier, son patron, M. Larue, hospitalisa le mendiant Chauve dans sa grange ; Jeanpierre, qui était avec un de ses collègues, vint de ce côté jouer de l'accordéon.

Le mendiant, qui était un peu en gaieté, se mit à leur adresser la parole. Il leur dit, notamment, « qu'ils étaient bien heureux de s'amuser ainsi ; que tout le monde ne pouvait en faire autant ».

Puis il parla de l'affaire de Sainte-Agathe. Il dit qu'il savait bien des choses : « que Simatis et sa femme n'étaient pas les assassins », que la nuit du crime il s'était reposé près de la cure, avait vu de la lumière et aperçu « deux hommes ».

Le mendiant a ajouté que depuis cette nuit terrible certains le regardaient de travers lorsqu'il passait à Sainte-Agathe...

Jeanpierre ajouta que le mendiant dissimulait, dans sa besace, un grand couteau.

Le témoin Jeanpierre a été confronté avec le mendiant Chauve qui déclara, tout d'abord, ne pas le connaître, et n'avoir pas prononcé les paroles qu'on lui imputait. Devant la précision du témoignage, il a été obligé de reconnaître qu'il avait couché chez Larue. Quant au reste, il prétend ne pas s'en souvenir.

Il a soutenu que d'autres [illegible] se sont [illegible] et [illegible] notamment le [illegible] domestique, le [illegible] Jeanpierre, Girard Jean-Baptiste, de Montverdun.

Girard Jean-Baptiste sera entendu par M. [illegible], en même temps que le fermier, M. Larue.

Voici donc le mendiant convaincu par des témoins [illegible] *et non suspects d'avoir altéré la vérité.*

Disait-il vrai la première fois ou la seconde fois ?...

Dans quel but a-t-il modifié ses déclarations ?... Pourquoi a-t-il affirmé d'une façon aussi nette que Simatis et sa femme n'étaient pas coupables ? Est-ce que par hasard qu'il connaîtrait les assassins ?

Pourquoi certaines personnes le regardent-elles de travers lorsqu'il passe à Sainte-Agathe ? Serait-ce par crainte de révélations ?

Voilà ce qu'il faut éclaircir.

Les juges de Montbrison le peuvent s'ils le veulent.

Le mendiant qu'ils ont sous leur main sait certainement la vérité. Il faut que cette vérité éclate. Il le faut, en dépit de tout. Nous verrons si les juges sauront y aider.

EXPLOSION DANS UNE DROGUERIE

DEUX BLESSÉS. — VIOLENT INCENDIE

Louvain, 26 mars. — Un violent incendie s'est déclaré hier après-midi, à Louvain, dans une droguerie de la rue de Malines.

Un employé de la droguerie était occupé à transvaser du naphte lorsque celui-ci s'enflamma déterminant un incendie qui n'a pu être enrayé.

En quelques instants toute la maison était en flammes et le feu se communiquait à l'habitation contiguë.

Au cours de l'incendie, deux personnes ont été très grièvement brûlées et l'on craint pour leur vie.

Un Attelage dans un précipice

TROIS VICTIMES

Largentière, 26 mars. — Hier, à Chambonnet, la famille Martel, composée du père, de la mère et de leur fille, âgée de 16 ans, était allée en voiture dans une commune assez éloignée pour faire une partie de plaisir. La journée se passa en divertissements et, vers cinq heures du soir, les excursionnistes reprirent le chemin du logis.

Le cheval qui était ombrageux, prit peur au bout d'un quart d'heure et partit dans une course effrénée.

Des précipices bordaient la route et le véhicule, heurtant le parapet, fut précipité dans le vide.

Aux cris poussés par les malheureux, un agriculteur, dont la maison d'habitation est proche, accourut aussitôt. Sous les débris de la voiture, on entendait des gémissements. C'était la jeune fille qui avait reçu de fortes contusions et qui avait, en outre, une jambe brisée.

Quant à M. Martel et à sa femme, dont le crâne avait été fracturé, ils avaient été tués sur le coup.

On espère sauver la jeune fille.

DANS LA RÉGION

Le crime de Marquette

M. Davaine n'a pas encore reçu le rapport qu'il attend sur l'enquête qu'il a ordonnée à la suite de la découverte d'un burin dans un champ, derrière la maison de Cyrille Taffein.

Il n'attend plus, comme nous le disions hier, que cette pièce de procédure pour clôre son instruction.

Vraisemblablement il la recevra aujourd'hui. Si, ainsi que nous le croyons, cette enquête n'apporte pas la preuve que l'instrument trouvé appartient à Taffein ou à la femme Goossens, si elle ne révèle aucun fait nouveau, M. Davaine signera une ordonnance de non-lieu en faveur des deux inculpés.

Cyrille Taffein et la femme Goossens seraient immédiatement remis en liberté.

Le crime de la rue Léon-Gambetta

A LILLE

L'instruction a repris, hier, par les confrontations de Pauline Dumortier avec Antoine Twechuizen, de la première avec Maurice Bouche et, finalement, des trois inculpés entre eux.

Les trois défenseurs assistaient à ces interrogatoires.

M. Davaine avait convoqué un témoin, l'un des trois jeunes gens qui ont aperçu Maurice Bouche et le « berlou » se diriger à 6 heures 20, le soir du crime, vers la rue du Palais, la rue de l'Hôpital-Militaire, par les voûtes de la mairie. Ce témoin étant absent de Lille n'a pu se présenter dans le cabinet du magistrat instructeur.

Peut-être sera-t-il plus tard entendu. On sait, en tout cas, qu'il est très affirmatif dans sa déclaration.

CONFRONTATION DE PAULINE ET D'ANTOINE

Pauline Dumortier et Antoine Twechuizen ont été extraits de la prison, vers 2 h. 1/2, et amenés devant M. Davaine.

Cette confrontation était pour ainsi dire de pure forme, puisque Pauline et le « berlod » avouent se connaître et avoir participé tous les deux à l'affaire de la rue Gambetta.

Cependant elle aurait permis à l'instruction de préciser ou de fixer certains points de détail.

Pauline Dumortier disait d'abord ne pas bien se souvenir, mais, devant les déclarations très nettes et paraissant très franches d'Antoine Twechuizen, la mémoire lui est revenue. Elle a convenu de tous les faits.

D'abord elle avait cherché à esquiver toute responsabilité. Elle a fini par reconnaître qu'elle savait que Maurice et Antoine venaient chez Mlle Henry dans l'intention, non de tuer, mais de voler. C'est elle qui devait faciliter leur introduction dans l'appartement ; c'est elle qui leur a ouvert la porte.

C'est également elle qui a passé autour des jambes de Mlle Henry un torchon, et elle qui a volé la montre et le bracelet trouvés dans la prison de Templeuve.

CONFRONTATION DE PAULINE ET DE MAURICE

Maurice Bouche se faisant fort, disait-il, que Pauline Dumortier ne le reconnaîtrait pas, avait demandé qu'il fût, pour cette confrontation, mêlé à trois détenus. Satisfaction lui a été donnée.

C'est entre quatre prisonniers que Pauline Dumortier a dû chercher son complice, et elle n'a pas hésité une seconde.

Maurice Bouche, visiblement gêné, a cependant repris immédiatement son imperturbable aplomb et son sourire gouailleur.

Il ne se départira pas, pendant toute la durée de cette confrontation et pendant celle qui va suivre, de son attitude d'homme sûr de lui.

C'est la même qu'il a eue dès le premier instant, dès le jour où il s'est constitué prisonnier.

— « Confrontez-moi avec tous les témoins et que ça ne traîne pas, hein ! Je suis très pressé. »

Il répète encore que « tout se débrouillera et qu'on ne saurait tarder à le mettre en liberté ».

CONFRONTATION DES TROIS INCULPÉS

Antoine Twechuizen, Pauline Dumortier et Maurice Bouche ont ensuite été confrontés ensemble.

Le magistrat instructeur a fait remarquer de nouveau à ce dernier les charges accablantes qui pèsent sur lui, lui a rappelé toutes les dépositions concordantes des témoins, le « berlou » a redit l'histoire du crime, comment il avait été préparé, comment il avait été accompli.

Maurice Bouche nie toujours. Les témoins se trompent ; Antoine Twechuizen veut l'entraîner dans le guêpier où il s'est fourré.

— « Mais il a lu tout cela dans les journaux », dit Maurice.

Antoine Twechuizen paraît démonter de cet aplomb. Cependant il fait remarquer avec son gros bon sens :

— « Je ne sais pas lire. Si j'avais su lire, je ne serais pas venu me faire prendre avec Pauline à Templeuve. »

A tel détail, donné par le « berlou », se rapportant à leurs relations antérieures au crime ou au crime lui-même, Maurice raille.

— « Elle est bien bonne, celle-ci », fait-il.

Toutes ses réponses sont sur le même ton. Ce n'est même plus de la défense, quand il est attaqué par une déclaration d'Antoine ; ce ne sont même plus des dénégations. Maurice Bouche se contente de plaisanter, de narguer. Il hausse les épaules, comme si les accusations portées par le « berlou », et corroborées par les témoignages et les enquêtes, n'étaient pas d'une excessive gravité, comme si c'était de pures plaisanteries et comme si sa tête n'était pas en jeu.

Il a tenu à manifester, à la fin de cette confrontation, à son défenseur et au juge d'instruction son nouvel espoir que « tout ça n'allait pas durer longtemps ».

LA RECONSTITUTION DU CRIME

Les scellés sont toujours mis dans l'appartement de Mlle Henry.

Le parquet aura à s'entendre avec le juge de paix du 1er arrondissement pour le jour et l'heure du transport à la maison du crime.

Avec la nouvelle loi sur l'instruction criminelle, cette descente du parquet et la reconstitution du crime ne peuvent avoir lieu avant samedi.

Vraisemblablement seront-elles reportées aux premiers jours de la semaine prochaine.

Jean DARY.

LES VOLS DE CUIVRE A SAINT-VAAST

Deux nouvelles arrestations en Belgique

Nous avons exposé les récents vols de métaux, commis à Saint-Vaast-là-Haut, et les résultats de l'enquête faite à ce sujet.

Le nommé Quégneaux et sa femme, qui étaient inculpés dans cette affaire, avaient brusquement disparu de leur domicile.

Les recherches faites ont permis de retrouver leurs traces.

Ils avaient pris le train à Trith, pour Denain, puis de là, avaient gagné Peruwelz et Mons où, sur mandat de M. Gobert, juge d'instruction, ils ont été arrêtés, en attendant l'extradition.

La Rixe sanglante

DE VALENCIENNES

(Nouveaux détails.)

Le docteur Manouvriez, médecin-légiste, commis à l'examen de Hubert François, frappé d'un coup de couteau dans les circonstances que l'on sait, a déposé hier son rapport.

La blessure, d'une longueur de 15 millimètres et d'une profondeur de 3 centimètres, se trouve entre l'omoplate gauche et l'épine dorsale.

Le poumon, fort heureusement, n'a pas été atteint.

L'état du blessé s'est quelque peu amélioré.

Dans la journée, le juge d'instruction a procédé à diverses confrontations entre les témoins de la rixe et les trois inculpés, Veubelot, Auguste et Charles Bultez.

L'Emprunt de Dunkerque

La Chambre a adopté, hier, un projet de loi tendant à autoriser la ville de Dunkerque à emprunter une somme de 694,302 francs et à s'imposer extraordinairement.

Cette somme est destinée à solder les frais de construction de l'Hôtel de Ville et du nouveau Mink et à payer les dépenses occasionnées par la réception du Tsar.

La reine d'Angleterre à Calais

On nous télégraphie de Calais :

« La reine d'Angleterre est arrivée à une heure par paquebot spécial. Elle était accompagnée de M. Sydney Gravite, son secrétaire particulier, de Miss Snow, dame d'honneur et du colonel Brouglers.

Elle a été reçue à la gare Maritime par le consul d'Angleterre à Calais, par M. Guillemin, inspecteur de la Compagnie du Nord à Dunkerque, et par M. Fâbre, chef de gare.

Après un déjeuner servi à la gare dans le salon dit du Prince de Galles, la reine est partie à deux heures par train spécial, se rendant à Copenhague.

ÉCHOS

— A l'élection complémentaire au Landtag bavarois, qui vient d'avoir lieu à Nuremberg, le candidat socialiste, le citoyen Merkel, tailleur de pierres, a été élu par 144 voix contre 76. Le petit nombre de votants s'explique par le fait que l'élection au Landtag bavarois est à deux degrés.

— L'île de Cuba sera remise au gouvernement cubain le 20 mai. A cette date, M. Palma entrera en fonctions comme président. Les Etats-Unis retireront alors tous leurs fonctionnaires civils et toutes leurs troupes de l'île, à l'exception des garnisons chargées de la défense des côtes sur plusieurs points. Si ce programme n'est pas mis à exécution, ce sera parce que les fonctionnaires cubains prieront les Etats-Unis d'ajourner le retrait des troupes.

— On mande de Valence que dans un meeting républicain tenu à Jativa, les députés républicains Lerroux et Soriano ont annoncé qu'ils sont décidés aller à Paris pour démontrer que l'Espagne n'est pas une nation cléricale.

— Le ministre des travaux publics a reçu hier matin Lacarrère, Guérard et Bouteau qui au nom des syndicats des travailleurs des chemins de fer venaient lui demander plusieurs modifications à l'arrêté ministériel du 13 février 1901, instituant des comités du travail sur le réseau de l'Etat. Après cette entrevue, le ministre a promis de convoquer à nouveau les intéressés pour examiner avec eux quelles sont les modifications dont l'arrêté précité serait susceptible.

— A la suite d'un incident survenu hier à la Chambre entre M. Berthelot et M. Charles Bos, celui-ci lui a envoyé des témoins. Après entrevue des témoins des deux députés, il a été décidé qu'il n'y avait pas lieu à rencontre.

— Hier, M. Mas a déposé à la Chambre un deuxième rapport tendant à autoriser la ville de Valenciennes à organiser une loterie nationale pour la création d'un musée.

Dernière Heure

MOBILISATION RUSSE

contre la Turquie

Londres, 26 mars. — Les principaux journaux anglais reçoivent de leurs correspondants en Russie des dépêches d'une extrême gravité, qu'il convient de ne reproduire que sous les plus grandes réserves.

Le *Morning Leader* apprend par dépêche d'Odessa que des bruits pessimistes courent dans les cercles officiels de cette ville, depuis quarante-huit heures. Des personnes bien placées pour vérifier leurs informations déclarent que, si la Porte ne répond pas d'une façon satisfaisante aux protestations que lui a adressées M. Zinowieff, ambassadeur de Russie à Constantinople, un ultimatum sera aussitôt adressé au gouvernement ottoman. Cette mesure sera appuyée par la flotte russe de la mer Noire, qui fera une démonstration navale sur les côtes d'Anatolie et à l'entrée du Bosphore.

Le même correspondant apprend par une dépêche de Sébastopol que presque toutes les unités de l'escadre ont commencé leur mobilisation.

La dépêche que le *Standard* reçoit également d'Odessa ne fait que confirmer la nouvelle précédente. Son correspondant dit tenir d'une haute personnalité militaire de Sébastopol que les forts navires de l'escadre ont été mis sur le pied de guerre depuis deux jours, et qu'ils sont prêts à partir au premier signal. Les officiers et les équipages sont consignés à bord.

Trois des plus rapides et des plus grands parmi les croiseurs de la flotte volontaire, prêts à partir pour l'Extrême-Orient, ont été relenus à Sébastopol.

La même dépêche annonce que les garnisons russes sur la frontière d'Arménie ont été renforcées, et que des troupes de la Russie Méridionale sont en voie de mobilisation.

La guerre Sud-Africaine

L'ENTREVUE SCHALK-BURGER-STEIJN

Une dépêche du Cap au *Daily Telegraph* annonce que les membres des deux gouvernements boers se sont rencontrés à Cronstadt, dimanche dernier.

On ne saura le résultat de l'entrevue Schalk-Burger-Steijn que dans deux ou trois jours.

Le Daily Express dit que ce serait de l'inconscience de supposer que tout le monde ne souhaite bon succès au voyage de Schalk-Burger à la recherche de la paix.

LES PROPOSITIONS DE LA HOLLANDE

Bruxelles, 26 mars. — On mande de La Haye, au journal le *Soir*, que M. Kuyper, président du Conseil des ministres hollandais ne s'est adressé au Cabinet anglais que certain de l'approbation du roi Edouard.

Le gouvernement anglais, par l'intermédiaire de lord Kitchener, a fait dire à M. Schalk-Burger et au président Steijn qu'il faciliterait leur entrevue s'ils désiraient délibérer sur les suites à donner à la démarche de M. Kuyper.

Telle est la situation exacte.

Les amis de M. Kuyper sont très optimistes.

OPÉRATIONS CONTRE DELAREY

Une dépêche de Kitchener

Londres, 26 mars. — Suivant une dépêche de lord Kitchener, de prétoria,